

Application GROSJEAN

L'entreprise **GROSJEAN** enregistre la paie de ses salariés pour le mois de mai N.

- Un acompte a été versé à un cadre le 03/05/N : 11 200 €
- Le calcul des cotisations sociales est résumé dans le livre de paie

Salaires bruts	Indemnités non soumises à cotisations	URSSAF	ASSEDIC	Retraite complémentaire	Acomptes	Net à payer
100210,8	2800,00	13311,40	3200,24	3100,45	11200,00	72198,71

Le détail des charges patronales est le suivant :

URSSAF	ASSEDIC	Retraite complémentaire
27 060,90	4359,14	9018,80

- L'enregistrement des salaires a lieu le 25/05/N
- Le versement des salaires a lieu le 31/05/N
- Le paiement des cotisations a lieu le 15/06/N